

que le prisonnier disait y avoir mis. J'ai trouvé deux bardeaux sous la batterie, chaque côté des lanbourdes, avec une matière blanche dessus. Je produis les deux bardeaux en question ; ils sont dans le même état qu'ils étaient, sauf que M. Hemming a oté et emporté une partie de la matière qu'il y avait dessus et une autre partie a été enlevée avec sa manche, par mégarde. La matière sur les bardeaux avait été touchée et il y avait quelques petites saletés dessus.

*Transquestionné.*—La mère du prisonnier m'a demandé s'il y avait quelque chose à faire avec les bardeaux et je lui ai répondu que non.

Ici la cour, à l'instance des avocats de la défense, suggère à M. Légaré de faire faire, aux frais de la couronne, par le Dr. LaRue, qui est présent en cour, une analyse des matières contenues sur les deux bardeaux produits par le témoin Forest ; cette suggestion est accueillie par l'avocat de la couronne et le Dr. LaRue se rend chez le Dr. Poisson, pour procéder à cette analyse, si possible.

*9ème témoin de la défense.*—François Onésime Belcourt, Prêtre, demeure à St.-Maurice, district de Trois-Rivières. J'ai été curé à Drummondville, pendant sept ans et j'ai laissé la place en septembre 1861. Durant ces sept ans là, j'ai très bien connu le prisonnier et particulièrement durant les deux dernières années, qu'il a été bedeau pour la paroisse et en même tems mon serviteur. Durant ces sept ans, je l'ai toujours connu pour un brave et honnête homme. C'est à sa demande et à celle de sa femme, que je l'ai pris à mon service, vu qu'il était d'une trop faible santé pour de fortes ouvrages. Les dissensions qu'il pouvait avoir avec sa femme étaient des bagatelles, qui ne valent pas la peine

d'être mentionnées et rien de grave, et comme ça arrive dans beaucoup de ménages.

*10ème témoin de la Défense.*—Jean Octave Prince est prêtre et curé à Drummondville, depuis le départ de M. Belcourt ; a vu très souvent le prisonnier qui jouissait d'un bon caractère ; ses mœurs me paraissaient bonnes et il remplissait ses devoirs religieux et je ne lui ai jamais connu aucun amour illégitime.

*11ème témoin de la Défense.*—Ferdinand Caya, demeure à Drummondville et est boulanger. Le prisonnier était à mon service lors de son arrestation, depuis environ dix-huit mois. C'était un homme d'un bon caractère et le témoin avait confiance en lui.

L'enquête reste suspendue pour attendre le rapport du Dr. LaRue et M. Légaré réplique, sous la réserve de faire entendre le Dr. Larue, plus tard : cet arrangement est agréé par la poursuite et la défense.

Nous ne rendrerions pas justice à M. Légaré, si nous tentions de donner au lecteur l'analyse de cette réplique, qui a duré près de deux heures, pendant lesquelles, le savant avocat de la Couronne, doué d'une élocution facile, a parlé tantôt avec beaucoup de véhémence, tantôt avec la plus grande douceur et toujours, de la manière la plus propre à impressionner les jurés.

Son Honneur le juge Stuart déclare qu'il attendra le rapport du Dr. LaRue, pour donner aux jurés la recapitulation des faits de la cause.

Il est près de quatre heures après-midi quand le Dr. LaRue entre en cour avec son rapport ; après quelques mots, à voix basse, entre le Dr. LaRue et M. Légaré, ce dernier déclare qu'il n'entend pas se servir du rapport du Dr. LaRue.